

# Comité Consultatif du Handicap

**Mercredi 30 avril 2025 – 18h00**

Médiathèque Boris Vian.

**COMITÉ CONSULTATIF  
HANDICAP**

PARTICIPEZ À L'ÉLABORATION DU GUIDE  
DU HANDICAP DE CHEVILLY-LARUE

**MERCREDI 30 AVRIL, 18H**

MÉDIATHÈQUE BORIS VIAN  
(25 avenue du Président Franklin Roosevelt)



+D'INFOS SUR LE SITE DE LA VILLE :  
[WWW.CHEVILLY-LARUE.FR](http://WWW.CHEVILLY-LARUE.FR)

**CHEVILLY  
LARUE**

**CHEVILLY  
LARUE**

# Plan Handicap Municipal

**Comité Consultatif du Handicap**

Mercredi 30 avril 2025 – 18h00

# Un état des lieux local

- Un service dédié: Service Retraités-Santé-Handicap (RSH)
- Les actions municipales mises en œuvre à ce jour :
  - Une convention avec la MDPH depuis 2010 pour accompagner les familles à ouvrir et/ou renouveler leurs droits.
  - Cours adaptés à Rosa Bonheur, accueil des classes ULIS et de l'hôpital de jour à la ludothèque et la piscine Pierre de Coubertin.
  - Créneaux à la piscine pour des groupes d'enfants en situation de handicap venant d'établissements spécialisés
  - Renforcement de l'acquisition de collections physiques et numériques accessibles à la médiathèque.
  - Travail de coordination au sein du service enfance et dans les crèches.
  - Des partenaires culturels et sportifs impliqués: Théâtre André Malraux, Maison du conte, Sections sportives à l'ELAN (Tir à l'arc, judo, football, natation).

# Pourquoi ce plan handicap (1)

- Une forte ambition de la municipalité:
  - **311** foyers chevillais sont allocataires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) et **104** foyers sont bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) – Chiffres 2021.
  - **80** enfants scolarisés à Chevilly-Larue sur la période 2024-2025 bénéficient d'une reconnaissance MDPH.
  - **159** demandes d'accompagnement à la constitution de dossiers MDPH en 2024 auprès de la référente handicap au sein du service RSH.
  - La commune de Chevilly-Larue œuvre depuis plusieurs années afin de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.
  - Un besoin exprimé croissant de la part des administrés, notamment pour bénéficier de davantage d'activités adaptées en matière culturelle et sportive, en particulier pour les enfants et de temps d'échanges pour les aidants.

# Pourquoi ce plan handicap (2)

- Priorités:
  - Renforcer l'action municipale en matière de handicap en développant l'offre existante, notamment pour les enfants.
  - Accompagner les aidants techniquement et psychologiquement.
  - Structurer le partenariat avec les différents acteurs du handicap (associations, structures, services...)

# Les grands axes du plan handicap

- Une communication adaptée pour délivrer une information efficace aux chevillais.
- Une action ciblée en matière sportive et culturelle.
- Relancer les comités consultatifs du handicap à raison de 2 fois par an.

# De premières actions concrètes

- Création d'un guide municipal du handicap.
- Création d'un temps d'échange pour les aidants.
- Au sein de l'école municipale des sports, proposer des créneaux adaptés aux enfants en situation de handicap et au sein de l'école de natation, ouverture de nouveaux créneaux en prévision.
- Etude de la mise en place de créneaux de cinéma type « ciné-relax ».
- Poursuite de la mise en accessibilité du bâti.